

REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14^{ème} représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu de la société **ALFYMA INDUSTRIE** dont le siège social est à BAILLY ROMAINVILLIERS la somme de **750,00 €uros** (Sept cent cinquante Euros) représentant la cotisation pour l'année 2016.

Fait à Paris, le 10 janvier 2017

Pour valoir et servir ce que de droit.

Carlos Vinhas Pereira

Président

